



Monsieur le Maire de Bures sur Yvette

45 Rue Charles de Gaulle,
91440 Bures-sur-Yvette

le 23/02/2019

Objet : Réseau Intercommunal du réseau des eaux usées du Vaularon,

Monsieur le Maire,

Suite à nos nombreux échanges sur le sujet, permettez-moi d'insister afin qu'une solution pérenne soit enfin trouvée contre les dysfonctionnements du réseau des eaux usées de l'Intercommunal du Vaularon.

Pour mémoire, le réseau qui est dit suffisant quantitativement par le SIAHVY est in-fonctionnel dès qu'une pluie même d'occurrence moyenne vient perturber l'évacuation des eaux usées (présence d'eaux claires permanentes parasites et météoriques détectées par deux Études : 2008 et 2012, puis lors du SDA du Bassin versant du Vaularon).

Ce réseau de la responsabilité du SIAHVY (transport) a fait l'objet d'un contrôle par SUEZ, fermier du SIAHVY en juillet et août 2018. Fin décembre SUEZ a restitué les résultats de cet audit au demandeur qui devait après analyse nous présenter les dysfonctionnements et les propositions concrètes.

Nous sommes fin février et nous n'avons aucune date de retenue pour cette présentation, et réflexion à avoir en termes de corrections et de restauration.

De notre rencontre avec le SIAHVY et les trois Élus des Villes de Bures, Gometz et Chevry /Gif du 18 juin 2018, il avait été décidé. « **Actions : après discussion, les actions suivantes sont décidées d'un commun accord :**

- a. *Déjà recenser les zones rouges, où ont lieu les grosses fuites, et identifier les actions d'urgence,*
- b. *Devant cette situation et l'importance prévisible des travaux à faire, et au regard du délai incompressible nécessaire à la réalisation d'un programme de travaux de cette taille, il apparaît judicieux de les inscrire dans le 11^{ème} programme de l'eau qui va démarrer en 2019, en préparant dès maintenant un programme intercommunal spécial 2019-2027 dédié à ces travaux, indépendamment bien entendu de la poursuite du programme en cours.*

Monsieur Vigier propose de lancer dès maintenant, pour les trois mois à venir, une analyse ayant pour but de faire le point des besoins sur l'ensemble des trois communes, afin de préparer le lancement dès début 2019 des études préparatoires nécessaires au lancement du programme 2019-2027 précédemment cité. Cette analyse aura pour base le SDA 2015, complétée des éléments nouveaux depuis cette date (constructions nouvelles, nouveaux dysfonctionnements etc). Les participants à la présente réunion, représentants leur commune, sont d'accord sur cette démarche, avec un premier bilan à le rentrée. Le SIAHVY est sollicité pour encadrer cette analyse et disposera d'une prévision d'études préliminaires qui lui sera utile pour son programme 2019. Il conviendra de solliciter Suez pour l'identification des dysfonctionnements majeurs (Palaiseau pour Gometz-le-Châtel). »

Le Contrat de Bassin 2012-2016 ne sera pas reconduit par l'Agence de l'eau mais un nouveau contrat « Eau et Climat » est en cours de mise en place. Le porteur du projet sera le SIAHVY. Ce projet se fera par Bassin Versant, donc pour nous : Yvette et affluents. Il comportera un volet Assainissement global et gestion à la parcelle pour les conformités, et protection fluviale.

Tout ceci se fera dans le cadre du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau qui va démarrer en 2019 et il nous semble important dès maintenant de planifier ces actions de correction. D'autant plus que bon nombre de constructions programmées ou en cours sur les trois territoires vont évacuer leurs effluents vers ce réseau dysfonctionnant.

A savoir : Bures, références bulletin municipal de janvier 2019

Continental Foncier : 22 logements, Optométrie : 210 logements, Avenue des Violettes : 6 pavillons, Projet Gambetta : 32 logements, plus les constructions indépendantes nombreuses.

Gometz le Châtel : références, Information des Élus : 12 logements locatifs rue des Coquelicots. 20 logements locatifs, une boulangerie et une maison médicale aux Hauts de Vignes, 9 logements, au n°14 route de Chartres, plus extension importante Saint Clair et les constructions indépendantes.

Chevry : Références, observation de terrain - 55 logements et les constructions indépendantes.

Je vous rappelle pour mémoire un Avis de VYF (Réserves) lors de l'enquête publique du PLU simplifié de Bures sur Yvette en 2018 informait : « - Obligation *Selon la circulaire explicative du 8 décembre 2006 relative à la mise en conformité de la collecte et du traitement des eaux usées des communes soumises aux échéances des 31 décembre 1998, 2000 et 2005 en application de la directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines, il est précisé :* « Nous vous demandons de veiller à ce que l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs ne puisse intervenir alors que la collecte et le traitement des eaux usées qui en seraient issues ne pourraient pas être effectués dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur et si l'urbanisation n'est pas accompagnée par la programmation des travaux **et actions nécessaires à la mise en conformité des équipements de collecte et de traitement situés à l'aval de ces secteurs.** Pour ce faire, vous agirez notamment sur le fondement des **articles L. 121-1, L. 123-1 et R. 123-9 du code de l'urbanisme** »

Une obligation de résultat est imposée dans ce texte et VYF demande que les règlements soient appliqués en ce domaine afin de répondre à la Prévention et à l'Hygiène de base, demande la correction des dysfonctionnements du réseau d'assainissement avant de procéder à de nouveaux ajouts, comme l'indique la Loi et le bon sens.

Monsieur le Maire, vous comprendrez bien notre désir de faire évoluer un problème qui date de fin des années 1980 (Chevry) et s'est amplifié par l'apport de nouvelles constructions et imperméabilisations multiples. Les habitants en fond de vallée voudraient voir enfin appliquer un traitement efficace, efficient et effectif afin de pouvoir user d'un réseau dans le respect du code de la santé et de l'Environnement, nous comptons sur vous.

Nous vous prions, Monsieur le Maire, de recevoir nos salutations associatives, bien cordialement.

Danielle Farret

Pour les membres du Bureau

copies à : Madame le Maire de Gometz-le-Châtel

Monsieur le Maire de Gif sur Yvette/Chevry